

Empruntant une bande de terre qui unissait alors la Sibérie à l'Alaska, les **Autochtones** seraient arrivés d'Asie il y a des milliers d'années; certains se sont installés au Canada, alors que d'autres ont préféré continuer plus au sud. À l'arrivée des explorateurs européens, le Canada était habité par différents peuples autochtones qui, selon leur environnement respectif, étaient nomades ou sédentaires, chasseurs, pêcheurs ou agriculteurs. Le premier contact entre les Autochtones et les Européens a sans doute eu lieu il y a un millier d'années, alors que des Vikings venus d'Islande séjournèrent brièvement sur l'île de Terre-Neuve. Pourtant, ce n'est que 600 ans plus tard que les Européens commencent à explorer réellement le pays.

LES PREMIERS POSTES COLONIAUX

À la recherche d'un nouveau passage vers les riches marchés de l'Orient, les premiers explorateurs français et britanniques sillonnent les eaux de l'Amérique du Nord. Ils établissent des postes de commerce en cours de route, les Français choisissant surtout les rives du Saint-Laurent, des Grands Lacs et du Mississippi; les Britanniques, celles de la Baie d'Hudson et de la côte Atlantique. Si les explorateurs Cabot, Cartier et Champlain n'ont jamais trouvé de route vers la Chine et l'Inde, ce qu'ils ont découvert était tout aussi précieux : des eaux regorgeant de poissons et un vaste territoire où abondaient les castors, les renards, les ours, tous très recherchés pour leurs fourrures.

La création d'établissements permanents par les Français commence au début des années 1600 pour s'intensifier tout au long de ce siècle. L'activité économique entraînée par la colonisation ne garantit cependant pas l'autonomie : toujours à la merci de la traite des fourrures pour leur survie économique, les colonies de la Nouvelle-France dépendent de leur mère patrie sur le plan politique et militaire.

Inévitablement, l'Amérique du Nord devient l'enjeu d'une âpre **rivalité opposant l'Angleterre à la France**. Après la chute de la ville de Québec en 1759, le **Traité de Paris** octroie à l'Angleterre tous les territoires français situés à l'est du Mississippi, à l'exception des îles de Saint-Pierre-et-Miquelon, au sud de l'île de Terre-Neuve.

Soumis désormais à l'autorité britannique, les **65 000 francophones du Québec** ont pour unique objectif de **conserver leurs traditions, leur langue et leur culture**. L'Angleterre adopte l'Acte de Québec en 1774, lequel reconnaît officiellement le droit civil français et garantit la liberté religieuse et linguistique.

Un grand nombre de colons britanniques, surnommés " loyalistes " à cause de leur allégeance à l'Empire britannique, fuient les États-Unis d'Amérique après la Proclamation de l'indépendance en 1776 et viennent chercher refuge en sol canadien. Ils s'établissent principalement dans les colonies de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que sur les rives des Grands Lacs.

La croissance démographique entraîne, en 1791, la création du Haut-Canada (l'Ontario actuel) et du Bas-Canada (le Québec), chacun doté d'un gouvernement représentatif. Après la Rébellion en vue de réformes politiques dans le Haut et le Bas Canada en 1837 et 1838, Lord Durham recommanda au Parlement britannique de joindre ces deux colonies, ce qui donna lieu à l'**Acte d'Union**. En 1848, la nouvelle province fut dotée d'un gouvernement responsable, sauf en ce qui concerne la politique étrangère. Le Canada-Uni accroît ainsi son autonomie tout en restant intégré à l'Empire britannique.

LA NAISSANCE D'UNE NATION

Les colonies britanniques d'Amérique du Nord, soit le Canada, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve, croissent et prospèrent indépendamment les unes des autres. Cependant, à la suite de la Guerre civile américaine, la puissance grandissante des États-Unis amène certains hommes politiques à penser qu'une union des colonies britanniques les protégerait contre une annexion éventuelle. C'est ainsi que le 1er juillet 1867, par l'**Acte de l'Amérique du Nord britannique**, le Canada-Est, le Canada-Ouest, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick s'unissent en une seule nation : le Dominion du Canada.

Le gouvernement de ce nouveau pays s'inspire du régime parlementaire britannique, avec son gouverneur général (le représentant de la Couronne) et son Parlement, composé d'une Chambre des communes élue et d'un Sénat nommé. Le Parlement est habilité à légiférer sur un certain nombre de questions d'intérêt national, tandis que les provinces ont autorité sur les questions d'intérêt " particulier " (telles que la propriété et l'éducation).

L'EXPANSION VERS L'OUEST

Peu après la formation de la Confédération, le Canada élargit ses frontières vers le nord-ouest. Le Canada rachète donc la Terre de Rupert - une vaste région s'étendant sur des milliers de kilomètres au sud et à l'ouest de la Baie d'Hudson -, qui avait été concédée par Charles II d'Angleterre à la compagnie de la Baie d'Hudson, en 1670.

Cette expansion vers l'Ouest ne s'effectue pas sans créer de tensions. En 1869, Louis Riel mena une lutte politique dans le but de défendre les droits ancestraux des Métis sur les terres de la Compagnie. Un accord est conclu en 1870 et une nouvelle province est découpée dans la Terre de Rupert : le Manitoba.

Colonie de la Couronne depuis 1858, la Colombie-Britannique s'unit aux autres provinces du Dominion en 1871 avec la promesse qu'une voie ferrée la reliera au reste du pays; l'Île-du-Prince-Édouard suit son exemple en 1873. En 1898, le Yukon, territoire situé au nord du pays, est officiellement reconnu territoire canadien afin d'y protéger les intérêts du pays durant la ruée vers l'or du Klondike. En 1905, deux nouvelles provinces sont découpées dans la Terre de Rupert : l'Alberta et la Saskatchewan; ce qui reste du territoire est baptisé " Territoires du Nord-Ouest ". Terre-Neuve préfère rester une colonie britannique jusqu'en 1949, date à laquelle elle devient la dixième province du Canada.

La création de nouvelles provinces coïncide avec **une vague d'immigration vers le Canada**, surtout dans l'Ouest. L'immigration culmine en 1913 avec un chiffre record de 400 000 nouveaux arrivants. Durant la période de prospérité mondiale qui précède la Guerre, le Canada s'élève au rang de puissance industrielle et agricole.

LA MATURITE

Le rôle important joué par le Canada au cours de la Première Guerre mondiale lui vaut, par la suite, une représentation distincte de celle de la Grande-Bretagne au sein de la Société des Nations. Son indépendance s'affirme de plus en plus et, en 1931, le Statut de Westminster confirme son autonomie face à la Grande-Bretagne.

Comme le reste du monde, le Canada subit l'épreuve de la crise économique de 1929. Un travailleur sur quatre se retrouve sans emploi, tandis que les provinces de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba sont ravagées par la sécheresse.

Le Canada joua un rôle important durant la Seconde Guerre mondiale, sur le plan tant militaire qu'économique. La guerre permit de faire valoir le calibre international du Canada, tout en contribuant à industrialiser l'économie canadienne et à accroître le niveau de vie des Canadiens.

L'économie poursuit son développement depuis la Seconde Guerre mondiale. La croissance économique, combinée aux programmes sociaux mis sur pied par le gouvernement - allocations familiales, régimes de pensions, assurance-santé et assurance-emploi - ont permis aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'un niveau de vie élevé dans des conditions enviables.

On a également observé certains changements en ce qui concerne l'immigration. Alors qu'avant la Seconde Guerre mondiale, la plupart des immigrants venaient des îles Britanniques ou d'Europe de l'Est, depuis 1945, le Canada accueille un nombre croissant de ressortissants d'Europe méridionale, d'Asie, d'Amérique du Sud et des Antilles, ce qui a enrichi la **mosaïque multiculturelle de la population**.

Simultanément à la maturation et au développement du pays, le Canada a établi sa réputation et son influence sur la scène internationale. Non seulement fait-il partie des Nations Unies depuis sa création, mais il est le seul pays à avoir pris part à presque toutes les grandes opérations de maintien de la paix de l'ONU. C'était un Canadien, Lester Pearson, qui inventa le concept de maintien de la paix, ce qui lui mérita le prix Nobel de la Paix en 1959. Le Canada est, en outre, membre du Commonwealth, de la Francophonie, du Groupe des huit grandes nations industrialisées, de l'OEA (Organisation des États américains) et du pacte de défense de l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord).

LA CREATION D'UNE NOUVELLE FEDERATION

Le dernier quart de siècle a vu les Canadiens et les Canadiennes aux prises une fois de plus avec **la question fondamentale de l'unité nationale**. En 1980, par suite du mécontentement éprouvé par de nombreux francophones du Québec, on a consulté la population de cette province par référendum quant à l'accession à une plus grande autonomie politique vis-à-vis du Canada. La majorité a voté contre la souveraineté-association.

En **1982**, l'évolution vers une réforme constitutionnelle majeure a été couronnée par la signature de la Loi constitutionnelle, par laquelle l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 et ses diverses modifications sont devenues la Loi constitutionnelle de 1867 et Loi constitutionnelle de 1982. **La Constitution**, la Charte canadienne des droits et libertés, ainsi que sa formule générale d'amendement, ont redéfini les pouvoirs du gouvernement, confirmé l'égalité des hommes et des femmes et sauvegardé les droits des citoyens et des groupes ethnoculturels. Deux initiatives importantes ont été entreprises dans le but d'améliorer le régime constitutionnel : l'Accord du lac Meech, en 1987, qui n'a pas reçu la sanction de toutes les provinces et n'a donc pas pu être mis en œuvre, et l'Accord de Charlottetown, en 1991, qui a été rejeté lors d'un référendum pan canadien tenu le 26 octobre 1992. Depuis lors, le Parlement du Canada a adopté un projet de loi, le 2 février 1996, qui garantit aux cinq grandes régions du Canada qu'aucune modification constitutionnelle les concernant ne serait faite sans leur consentement unanime. En outre, moins d'un mois après qu'a eu lieu le référendum sur la souveraineté du Québec, le 30 octobre

1995, le Parlement a adopté une résolution reconnaissant **le Québec comme société distincte à l'intérieur du Canada.**

On note aussi une évolution du régime fédéral dans le Nord canadien. Le 1er avril 1999, le territoire nordique du Nunavut s'est joint à la fédération, marquant ainsi le premier changement apporté à la carte du Canada depuis le jour où Terre-Neuve est devenue une province, soit cinquante années plus tôt, en 1949. Le terme Nunavut, qui signifie "notre terre" en inuktitut, la langue des Inuits, désigne un vaste territoire. Ce territoire couvre un cinquième de la superficie du Canada et comprend la partie centrale et l'est des Territoires du Nord-Ouest. L'entrée du Nunavut comme nouveau partenaire dans la fédération est le plus récent événement du processus d'édification de la nation canadienne.